



La direction continue son management antisocial

Le 19 avril et le 6 mai 2010 se sont tenues deux réunions du Comité Central d'Entreprise en l'absence des élus du Comité d'Etablissement de SERVAIR1 avec à l'ordre du jour les points suivants :

Comité Central d'Entreprise 19 avril 2010

► Désignation du secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Comité Central d'Entreprise 6 mai 2010

► Information et consultation sur le projet d'accord sur le droit Individuel à la formation (DIF).

► Information et consultation sur le projet d'avenant N°5 à l'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion de la société SERVAIR.

► Mandatement du secrétaire du CCE en vue de signer, au non et pour le compte du comité, le projet d'avenant N°5 à

l'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion de la société SERVAIR.

► Désignation des membres des commissions Economique, Intéressement et Egalité Hommes /Femmes.

► Information sur le Bilan 2009 de l'emploi des personnes handicapées.

Comité Central d'Entreprise SERVAIR SA du 17 juin 2010

La CFDT a réaffirmé toutes les réserves de droit sur la validité de ces deux réunions et les déclinaisons qui en découlent et se réserve toute latitude sur les suites judiciaires à donner à ce dossier.

Dans ces conditions la CFDT ne peut aucunement légitimer ni la commission économique qui s'est réunie le 15 juin 2010 et encore moins son procès verbal.

Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Sur PTP le président a dit qu'il avait mis en place un PSE parce qu'il avait perdu AIR CARAIBE pour une histoire d'1 million d'€ essentiellement dû aux salaires et avantage accorder aux salariées.



Information et consultation sur le lancement d'un appel d'offres dans le cadre de l'étude SUPPLY CHAIN

En Français : une chaîne logistique avec une nouvelle organisation et un nouveau management pour l'ensemble de l'entreprise.

Cela concerne tous les services de l'entreprise, comme l'Approvisionnement, les Achats, la Production, la Manutention, le Transport etc.....

Cela imposera **le redéploiement des personnels et permettra une externalisation des services.**

La CFDT a refusé de participer au vote car l'aspect social a été occulté bien évidemment.

Concernant la mise en œuvre de ce projet sur l'aspect économique, la direction le limite pas ce projet à 0,8% comme pour les NAO, mais sait ici dépasser les limites ... de l'acceptable

Information et consultation sur l'évolution du système d'information

La direction va reconfigurer son système informatique et d'information de SERVAIR SA

Coût : 6 Millions €

Ce système appelé ERP est aussi une **nouvelle source d'externalisation** des services.

Pour la CFDT, il n'est pas question de valider et de donner un chèque en blanc à la direction sur des engagements anti sociaux qui auront des conséquences importantes sur l'emploi dans l'entreprise.

Ce que la Direction a ouvertement et clairement admis.

Quand on ne peut pas délocaliser, alors on externalise les emplois, comme cela a été le cas des services maintenance véhicule et l'informatique. Ou alors filiale comme pour les centres de Lyon et de Fort de France.

Et les salariés disent merci à qui ????

Les élus UNSA, FO et CFE-CGC ont voté pour ces deux projets !

Pour la CFDT qui n'a pas pris part au vote, il est hors de question encore une fois que la direction essaye de faire passer un projet d'externalisation des activités de SERVAIR S/A et de destruction massives d'emplois et de métiers comme la direction s'y emploie.

Consultation sur le projet de rapport sur la situation comparée d'Emploi et de Formation des Hommes et des Femmes dans l'Entreprise SERVAIR SA en 2009

Ce rapport doit être présenté au Comité d'Etablissement de SERVAIR1, ce dernier donne **son avis pour être transmis** au Comité Central de l'Entreprise **avec ses analyses, commentaires et avis.**

L'absence d'instances représentatives des élus du Comité d'Etablissement de SERVAIR1 ne lui permettait pas de passer en force au CCE.

Et voici ce que l'on peut retenir de la hauteur du dialogue social par l'expression et la voix du DRH :
« SERVAIR1 a passé son tour ».

La CFDT a refusé de prendre part au vote et ne valide absolument pas cette consultation.

Et les salariés disent merci à qui ????

Les élus UNSA, FO et CFE-CGC ont voté POUR !

Information et consultation sur les orientations de la Formation Professionnelle.

La direction informe et veut consulter sur les orientations professionnelles de l'entreprise.

Le projet de plan de formation soumis au Comité d'Entreprise doit obligatoirement tenir compte des consultations des Comité d'Etablissement à ce sujet.

La commission formation est **obligatoire** dans chaque établissement. La encore, cette commission n'avait pas pu se réunir

à SERVAIR1. **Et là aussi, la même expression du DRH :**

« SERVAIR1 a passé son tour ».

La CFDT a refusé de prendre part au vote et ne valide absolument pas cette consultation.



Désignation des membres de la commission égalité hommes femmes

Cette commission paritaire est composée de 3 femmes et 3 hommes appartenant à l'Entreprise.

L'accord SERVAIR SA sur « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur le travail de nuit » prévoit en son article :

1.2.3 Commissions du Comité Central d'Entreprise et des Comités d'Etablissement

« (...) La composition de cette Commission sera fixée par le Comité Central d'Entreprise de telle façon que **chaque Organisation syndicale y soit dûment représentée en fonction de sa représentativité.** »

La CFDT par ses élus et son représentant syndical ont saisi le président Directeur Général pour violation de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes SERVAIR SA et les autorités publiques pour nullité de cette élection et des votes qui ont eu lieu en redemandant bien évidemment de refaire sans délai ce vote.

Pour une entreprise qui se gargarise d'avoir signée une charte sociale, belle image n'est ce pas !!! STOP

La coalitions UNSA - CFE-CGC et FO avec l'aval de la Direction a mis hors jeu la candidate de la CFDT.

Les élus et le Représentant Syndical CFDT ont saisi le Président pour qu'il fasse procéder à une nouvelle élection de des membres de cette commission.

Information sur les conditions d'application de l'accord d'intéressement au titre de l'exercice 2009 /2010.

L'intéressement sera en moyenne de 160€ brut par personne.

Le Président a indiqué que la somme était en baisse à cause du critère sur le taux d'absentéisme qui n'a pas été atteint
L'objectif : >7,5 - réalisé : 7,7.

Information et consultation sur le projet de bilan social de 2009

SERVAIR1 dispose d'un bilan social propre à son établissement, sur les lesquels le Comité Central d'Entreprise doit être consulté, ce qui n'a pas été le cas, toujours en l'absence d'instances représentatives sur SERVAIR1.

Et de trois. Mieux que l'entraîneur de l'équipe de France et 1 2 3 Zéro

Encore la même expression du DRH :
« SERVAIR1 a passé son tour ».

Pour la CFDT le DRH doit passer son TOUR !



Pour les élus CFDT et CGT s'en est trop, la coupe est pleine ! Ils décident de quitter la réunion.

Malgré une condamnation historique de l'article 6 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, la direction continue de **bafouer les instances représentatives** avec l'appui d'organisations syndicales bienveillantes.

Que serait-il passé si le résultat des élections à SERVAIR1 avait été différent ?

Est-ce pour ces raisons qu'aujourd'hui ces résultats sont contestés devant les tribunaux ?

Pour la CFDT, le résultat des élections de SERVAIR 1 est un signe fort que les salariés ont adressé à la direction. Il serait irresponsable de ne pas prendre cela en compte et de continuer à bafouer les instances et les salariés qui font vivre l'entreprise. Il n'est plus possible aujourd'hui d'occulter le social dans les projets de SERVAIR SA sans prendre le risque d'une instabilité sociale. Si la direction s'entête dans cette voie, elle devra en assumer toutes les conséquences ou alors prendre la voie d'une refonte complète du pole social.

Plus d'info sur : www.cfdtservair.fr

La CFDT continue ses actions dans l'intérêt collectif.